



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Modification des limites territoriales de la commune de MESNILS-SUR-ITON
en vue d'ériger la portion de territoire de CONDÉ-SUR-ITON en commune séparée**

Le préfet de l'Eure a prescrit, par arrêté n° DCL/BCLI/2021-70 du 28 janvier 2022, une enquête publique qui se déroule du **mercredi 2 mars 2022 à 09h00** au **samedi 19 mars 2022 à 12h00**, sur le territoire de la commune nouvelle de **MESNILS-SUR-ITON** et de la commune déléguée de **CONDÉ-SUR-ITON**, suite aux demandes présentées sous forme de pétitions par plus d'un tiers des électeurs inscrits dans la commune, afin de modifier les limites territoriales de la commune de MESNILS-SUR-ITON en vue d'ériger la portion de territoire de CONDÉ-SUR-ITON en commune séparée.

Par arrêté préfectoral n° DCL/BCLI/2022-10 en date du 16 mars 2022, **cette enquête publique est prolongée jusqu'au vendredi 25 mars 2022 à 17h00 inclus, soit 6 jours supplémentaires.**

Pendant ce délai, le dossier sera consultable sur le site internet de la préfecture de l'Eure (<https://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-locales-Intercommunalite>) et à la mairie de Mesnils-sur-Iton, où toute personne intéressée pourra le consulter aux jours et heures habituels d'ouverture et formuler éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Mesnils-sur-Iton ou par voie électronique à pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr (à l'attention du commissaire enquêteur).

En sus des permanences déjà définies à l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2022, **Monsieur Bernard POQUET**, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra de nouveau à la disposition du public en mairie de :
- CONDÉ-SUR-ITON le **mardi 22 mars 2022 de 14H00 à 17H00.**
- MESNILS-SUR-ITON le **vendredi 25 mars 2022 de 14H00 à 17H00.**

Le présent avis paraîtra aux annonces légales et sera affiché à la mairie de la commune nouvelle de MESNILS-SUR-ITON et de la mairie déléguée de CONDÉ-SUR-ITON.

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale

Isabelle DORLIAT-POUZET

16 MARS 2022